

A

Clôture ganivelle (max 1,5m de haut) à la charge de l'aménageur et réalisée sur l'emprise prévue du lot.
Clôture éventuellement doublée d'une haie végétale d'essences diversifiées, à la charge de l'acquéreur

B

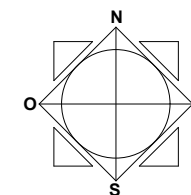
Clôture obligatoire et constituée d'une haie végétale d'essences diversifiées, éventuellement doublée d'un grillage rigide ou souple porté par des poteaux en bois ou en fer de faible section, de 1,80m de hauteur. La haie peut être complétée d'un pare-vue de 4m de long et de 1,80m de haut maximum dans le prolongement de la construction principale côté jardin.

C

Clôture non obligatoire. Haie à créer éventuellement doublée d'un grillage (max 1,5m de haut), à la charge de l'acquéreur. Portillon piéton autorisé pour les lots 1, 2 et 3

D

Clôture non obligatoire. Haie à créer éventuellement doublée d'un grillage (max 1,5m de haut), à la charge de l'acquéreur. Sans portillon piéton



0 10 20 30 40 50 mètres

- Périmètre du permis d'aménager
- Espace vert
- Accès piéton aux fonds de lots 1,2, et 3
- Voie partagée
- Stationnement visiteurs
- Arbres plantés par l'aménageur, à conserver
- Arbres à planter par l'acquéreur
- Arbres à conserver
- Arbres à conserver ou pas en fonction de l'état sanitaire réalisé au moment de la construction et en fonction des contraintes d'accès du terrain ou de l'implantation de la construction. En cas d'abattage, l'arbre sera remplacé par un arbre d'une espèce équivalente
- Aire de ramassage des ordures ménagères
- Maison existante
- ES Emprise au sol maximum



Géomètre expert VRD : **Quarta**
19, rue Edmond Biré
44 000 NANTES
Tél : 02.40.76.04.52

AGENCE CITTE CLAES
architecture - urbanisme - paysage

6 rue G. Eiffel . case 4005 . 44 806 Saint Herblain cedex . 02 51 78 67 97 . agence.citte-claes@citte.biz



PERMIS D'AMENAGER
Rue du Moulin Neuf - VIGNEUX DE BRETAGNE

Maitre d'ouvrage : **Bati-Aménagement**
1T, mail Pablo Picasso
44000 NANTES
Tél : 02.40.37.61.00

BATI-AMÉNAGEMENT
AMÉNAGEUR-LOTISSEUR

PA MODIFICATIF 05 - Indice D - Mars 2026
Modification du recul depuis la RD et suppression des arbres tombés

Plan de clôtures
Échelle : 1/500e
Date : Mars 2026

PA-4.2